



GC

GC(46)/OR.6
Octobre 2004Agence internationale de l'énergie atomique
CONFÉRENCE GÉNÉRALEDistr. GÉNÉRALE
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS**QUARANTE-SIXIÈME SESSION ORDINAIRE (2002)**

COMpte RENDU DE LA SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Tenue à l'Austria Center Vienna,
le mercredi 18 septembre 2002, à 15 h10.Président : M. URRUELA PRADO (Guatemala)

SOMMAIRE

<u>Point de l'ordre du jour*</u>		<u>Paragraphes</u>
7	Discussion générale et Rapport annuel pour 2001 (<i>suite</i>)	1 - 183
	Déclarations faites par les délégués des États suivants :	
	Israël	1 - 5
	République tchèque	6 - 14
	Angola	15 - 20
	Finlande	21 - 25
	Bélarus	26 - 33
	Koweït	34 - 44
	Namibie	45 - 52
	Canada	53 - 65
	Colombie	66 - 74
	Malaisie	75 - 82

* GC(46)/19.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires.
Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur exemplaire en séance.

02-05084F

Point de
l'ordre du
jour*

Paragraphes

Indonésie	83 – 100
Thaïlande	101 – 106
Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	107 - 117
Grèce	118 - 128
Slovaquie	129 - 140
Bangladesh	141 - 146
Irlande	147 - 155
Kazakhstan	156 - 160
Brésil	161 - 172
Malte	173 - 181
Turquie	182 - 183

Liste des abréviations

ABACC	Agence brasilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
AFRA	Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
ARASIA	Accord de coopération régional entre les États arabes d'Asie sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires
ARCAL	Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
Conférence d'examen du TNP	Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Convention OSPAR	Convention Oslo-Paris pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
CTPD	Coopération technique entre pays en développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCT	Fonds de coopération technique
GFN	Groupe des fournisseurs nucléaires
INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants
INSARR	Évaluation intégrée de la sûreté des réacteurs de recherche
IPPAS	Service consultatif international sur la protection physique
MOX	Mélange d'oxydes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PATTEC	Campagne panafricaine pour l'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RCA	Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (pour l'Asie et le Pacifique)
Réacteur CANDU	Réacteur canadien à uranium-deutérium
RIA	Radio-immunodosage
RPDC	République populaire démocratique de Corée
SAGSI	Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties
SESAME	Rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient
SNCC	Système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
SPECT	Tomographie informatisée d'émission monophotonique
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

TIS	Technique de l'insecte stérile
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Traité de Tlatelolco	Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
TranSAS	Service d'évaluation de la sûreté du transport

DISCUSSION GÉNÉRALE ET RAPPORT ANNUEL POUR 2001 (suite)
(GC(46)/2)

1. M. FRANK (Israël) dit que sa région est dans une situation précaire et que la coopération et la coordination entre les États Membres sont donc essentielles dans la lutte internationale contre la prolifération nucléaire. La communauté internationale doit exiger que les États respectent leurs engagements internationaux dans ce domaine, et des efforts s'avèrent nécessaires pour renforcer le système de garanties de l'Agence. Lors de conférences générales précédentes, Israël s'est joint au consensus concernant la résolution sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficience du système des garanties et l'application du modèle de protocole additionnel, mais certains changements introduits l'année précédente l'ont empêché de continuer. Un consensus sur cette résolution est plus important que l'introduction de changements de nature à semer la division.
2. Les événements du 11 septembre ont mis en évidence la nouvelle menace terroriste. Israël sait, de par sa propre expérience, à quel point de telles attaques sont dévastatrices, et une corrélation inquiétante est apparue entre des États qui cherchent actuellement à acquérir des armes de destruction massive et ceux qui financent le terrorisme. Il faut d'urgence prendre des mesures efficaces pour arrêter le transfert d'armes de destruction massive aux groupes terroristes et aux États qui les appuient, ainsi que pour combattre le trafic illicite de matières nucléaires et de sources radioactives en renforçant la protection physique. L'Agence a un rôle important à jouer dans ce contexte en aidant les États Membres à établir un régime exhaustif de protection physique. Israël est fier d'avoir rejoint 78 autres États Membres en devenant partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Il appuie aussi le programme de l'Agence sur le terrorisme nucléaire pour lequel il a alloué une contribution financière. Les régimes de contrôle des exportations sont un autre outil pour lutter contre les États qui favorisent la prolifération et appuient les groupes terroristes. Israël est en train d'achever ses règlements pour le contrôle des exportations d'articles nucléaires ou à double usage, lesquels règlements sont basés sur le régime du GFN.
3. Dans le domaine de l'électronucléaire, il faut un nouvel équilibre entre d'une part la recherche d'une solution aux préoccupations liées à la prolifération et d'autre part les développements et les améliorations futurs. Au vu de l'intérêt mondial pour le développement des solutions énergétiques durables, les centrales nucléaires pourraient devenir plus attrayantes. Certains développements importants ont été enregistrés peu auparavant en Europe occidentale et en Amérique du Nord, et plusieurs rapports suggèrent que la part de l'énergie nucléaire dans la production totale d'énergie devrait augmenter au 21^e siècle. L'arrêt de la diffusion de l'infrastructure et de la technologie du cycle du combustible nucléaire pourrait aider à faire face aux risques de prolifération liés à la croissance de l'énergie d'origine nucléaire. Le défi auquel est confrontée l'Agence est énorme et devrait comprendre non seulement la promotion de garanties renforcées, mais aussi la mise en place d'arrangements internationaux concernant la fourniture de combustible nucléaire neuf, le retrait du combustible usé, et l'amélioration aussi bien de la sûreté que de la résistance à la prolifération des réacteurs nucléaires. Israël est convaincu que l'Agence est bien armée pour le relever.

4. L'ordre du jour de la Conférence générale est bien équilibré. Toutefois, deux projets de résolutions concernant le Moyen-Orient sortent du cadre du Statut et de la mission de l'Agence. Israël n'a pas caché ses réserves fondamentales en ce qui concerne la formulation et la pertinence de la résolution sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient. Toutefois, il se joindra au consensus si celui-ci est basé sur le consentement parce qu'il reconnaît qu'une zone exempte d'armes nucléaires peut, à terme, apporter une contribution importante à la paix et à la sécurité générales dans la région. En revanche, il estime que le point 21 de l'ordre du jour sur les capacités nucléaires d'Israël, introduit la première fois par l'Iraq, est inutile et extrêmement nuisible. Les années précédentes ont vu de nombreux développements dangereux au Moyen-Orient et dans d'autres régions dans le domaine de la prolifération, mais Israël n'a participé à aucun d'entre eux. Il n'a ni menacé ses voisins, ni posé des actes de défiance à l'égard des arrangements internationaux. Toute décision relative à ce point de l'ordre du jour empêchera Israël de se joindre à un consensus sur la résolution relative à l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient.

5. Enfin, la Commission israélienne de l'énergie atomique célèbre son cinquantenaire l'année en cours. M. Frank remercie l'Agence pour sa coopération fructueuse au cours des 50 années précédentes et espère qu'il y aura des développements positifs au cours des 50 années suivantes.

6. Mme DRÁBOVÁ (République tchèque) dit que l'Agence a un rôle clé à jouer en aidant l'humanité à accroître au maximum les avantages et à réduire au minimum les risques liés à la science nucléaire et à ses applications.

7. La République tchèque coopère étroitement avec d'autres pour renforcer le régime mondial de non-prolifération. Le Parlement tchèque a ratifié peu auparavant le protocole additionnel du pays et la mise en œuvre intégrale de ce protocole est l'une de ses plus grandes priorités administratives. Mme Drábová engage instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait à conclure des protocoles similaires avec l'Agence le plus vite que possible.

8. Les pays fournisseurs ont la responsabilité de veiller à ce que les activités de coopération ne contribuent pas à la prolifération des armes nucléaires, et ce principe a été reflété dans le TNP et les régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Le GFN et le Comité Zangger jouent tous deux un rôle important en appuyant le TNP et la non-prolifération en général, et la République tchèque accorde la plus grande priorité au dialogue entre le GFN et les pays fournisseurs potentiels d'articles nucléaires, y compris ceux qui exploitant des installations nucléaires non soumises aux garanties.

9. La République tchèque appuie les activités de l'Agence visant à combattre le terrorisme nucléaire, en particulier en renforçant la protection physique des matières et des installations nucléaires à travers le monde. Elle envisage de faire une contribution en nature et en espèces pour les activités de lutte contre le terrorisme de l'Agence.

10. La République tchèque espère que le groupe d'experts juridiques et techniques à participation non limitée sera en mesure de conclure son travail sur un projet d'amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires au plus tard en novembre afin qu'une conférence diplomatique puisse être organisée pour l'approuver avant fin 2002.

11. Les applications non énergétiques de la technologie nucléaire dans les domaines de la santé humaine, de l'alimentation et de l'agriculture, et en sciences physiques et chimiques peuvent apporter des avantages économiques et sociaux tangibles. Des organisations et des experts tchèques participent activement aux programmes de coopération technique de l'Agence et à d'autres activités parrainées par celle-ci pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et, comme au cours des années précédentes, le gouvernement tchèque a encore alloué des ressources financières additionnelles pour appuyer le programme de coopération technique de l'Agence, et a offert des contributions volontaires pour des projets spécifiques en Arménie, en Géorgie et en Ukraine. Les efforts faits pour allouer les fonds de coopération technique de manière efficiente aux activités indispensables dans le cadre des programmes sectoriels sont aussi appréciés. L'approche basée sur les résultats utilisée pour la planification du programme et budget pour 2004-2005 est un mécanisme approprié pour améliorer l'efficacité financière.

12. L'énergie d'origine nucléaire est un élément important de l'approvisionnement énergétique de la République tchèque. Environ 20 % de l'électricité du pays est produit par quatre tranches de la centrale nucléaire de Dukovany. Deux tranches sont en train d'être mises en service à la centrale nucléaire de Temelin et permettront de doubler la capacité installée des centrales nucléaires tchèques lorsqu'elles fonctionneront à pleine puissance. Bien qu'elles aient toutes deux connu un certain nombre de difficultés techniques l'année précédente, essentiellement dans la partie non nucléaire, la première tranche a atteint la pleine puissance au cours d'un fonctionnement à l'essai en juin 2002.

13. Le gouvernement tchèque attache une importance toute particulière à la sûreté de ses installations nucléaires et son système d'évaluation de la sûreté nucléaire est basé sur les principes de l'indépendance et de la transparence. Les examens par des pairs organisés par l'Agence sont un élément important du mécanisme d'évaluation de la sûreté. Les missions de l'Agence effectuées dans les centrales nucléaires de Temelin et de Dukovany fin 2001 ont confirmé le bon bilan général de sûreté de la République tchèque et émis des idées pour des améliorations supplémentaires. Les apports fournis par les États Membres et le Secrétariat, notamment le Département de la sûreté nucléaire et celui de la coopération technique, ont été fort appréciés.

14. La République tchèque est préoccupée des tentatives d'exclure les services d'examen par des pairs du programme régional de coopération technique, étant donné qu'ils sont essentiels pour maintenir et accroître les niveaux de sûreté et de sécurité. Les services uniques d'examen de l'Agence facilitent l'échange d'informations et de résultats entre les groupes intéressés tels que les autorités de réglementation ou les utilisateurs de technologies similaires, ce qui constitue l'une des plus importantes missions du programme régional de coopération technique.

15. M. NGANAJINA (Angola) dit que la 46^e session de la Conférence générale revêt une importance particulière pour l'Angola car elle survient juste quelques mois après la fin du conflit armé de 27 ans qu'a connu ce pays. Le climat de paix qui règne désormais en Angola aura un impact positif sur son développement socio-économique. Les sciences, la technologie et les applications nucléaires peuvent contribuer désormais sérieusement au

développement durable de l'Angola et le gouvernement angolais salue donc les efforts faits par l'Agence pour renforcer ses activités dans ces domaines.

16. L'Angola a reçu une importante assistance de l'Agence dans la promotion et le développement des sciences et de la technologie nucléaires, essentiellement dans les domaines de la formation du personnel et de l'élaboration de la législation et de la réglementation relatives aux rayonnements. Toutefois, malgré quelques progrès, le secteur de l'énergie nucléaire se trouve toujours à l'état embryonnaire dans le pays. M. Ngandajina engage donc l'Agence et les autres États Membres à fournir une assistance à l'Angola pour promouvoir les applications pacifiques de l'énergie nucléaire dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'agriculture, de l'industrie et de l'environnement dans ce pays.

17. L'Angola a présenté deux nouveaux projets dans les domaines de la santé et de l'agriculture au titre du programme de coopération technique pour 2003-2004. Il a en outre sollicité l'extension du projet en cours sur le laboratoire d'enseignement de la physique nucléaire à la faculté des sciences de l'université Agostinho Neto. L'un des nouveaux projets porte sur l'éradication de la mouche tsé-tsé. Sept des 18 provinces du pays sont infestées par la mouche tsé-tsé qui constitue un des principaux freins au développement socio-économique de l'Afrique. Le plan d'action de la PATTEC basé sur l'utilisation de la TIS pourrait aider à résoudre ce problème et M. Ngandajina engage instamment la FAO, l'OMS et l'AIEA à collaborer pour sa mise en œuvre.

18. L'Angola remercie l'Agence pour l'assistance qu'elle a fournie en vue du stockage définitif sûr des sources radioactives au cobalt 60 et au césium 137 qui se trouvaient dans des équipements de radiothérapie.

19. Le gouvernement angolais prévoit d'approuver un document légal en cours d'année sur la création d'une autorité de réglementation dont le siège a déjà été construit. La mise au point définitive de la législation et de la réglementation ont été ajournées pour des raisons techniques, mais on espère que cette tâche sera achevée en 2003.

20. Enfin, l'Angola appuie fermement les activités du programme relatif à l'AFRA.

21. M. GRÖNBERG (Finlande) dit que le budget et programme pour 2004 et 2005 ne devrait pas être basé sur un réajustement du programme précédent ; des changements plus radicaux s'avèrent nécessaires. Pendant longtemps, le problème de l'équilibre a empêché d'élaborer le programme ordinaire de manière constructive, ce qui a conduit à une situation où l'activité statutaire la plus importante, la vérification, est financée à travers d'énormes contributions volontaires. Et même ainsi, de nombreuses activités importantes ne peuvent être mises en œuvre faute de ressources. Cette solution n'est pas durable. Les activités obligatoires doivent être financées à partir du budget ordinaire. Les changements des priorités générales des activités doivent être reflétés dans l'élaboration du programme, et il faut suffisamment de souplesse pour transférer des ressources aux nouvelles activités prioritaires selon les besoins, même entre les programmes sectoriels. Pour maintenir la crédibilité du système de garanties, il faut allouer un volume acceptable de ressources financières additionnelles au budget des garanties.

22. La sécurité, qui fait partie depuis longtemps du programme de travail de l'Agence, occupe une place centrale depuis le 11 septembre 2001. Le terrorisme est une menace pour toutes les nations du monde – et pas seulement pour celles qui ont été ouvertement menacées – et toute utilisation abusive des matières nucléaires aura des répercussions sur la communauté nucléaire tout entière. La lenteur des progrès dans les travaux d'extension de la portée de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires est regrettable. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la sécurité des sources de rayonnements, mais l'Agence accomplit un travail remarquable sur le problème des sources orphelines. En aidant les États Membres à acquérir des sources de rayonnements ou à mettre en place des installations sur les rayonnements, l'Agence devrait tenir compte de leurs plans et pratiques en matière de sécurité.

23. La Finlande est un des pays qui estiment que l'énergie nucléaire aura une place dans la production énergétique future. Par conséquent, le Parlement finlandais a accepté le principe d'une proposition de construire une centrale nucléaire supplémentaire. Cette décision n'a pas été facile, et un dialogue intensif et exhaustif a eu lieu entre les diverses parties prenantes ; les autorités chargées de la sûreté nucléaire ont fourni des informations factuelles mais autrement, n'ont pas participé à la discussion. La décision n'a pas non plus été prise de manière isolée : deux autres sujets importants liés ont simultanément été examinés au parlement. L'un de ces sujets est la décision de principe de construire une installation de stockage définitif du combustible usé en Finlande, prise par le parlement presque un an avant celle concernant la centrale nucléaire supplémentaire. L'autre sujet abordé a trait à la stratégie nationale à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de Kyoto concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

24. Le programme électronucléaire de la Finlande a un excellent bilan de sûreté et d'exploitation, ce qui a contribué à gagner la confiance du public. Même dans un petit pays comme la Finlande, les autorités chargées de la sûreté et les sociétés électronucléaires doivent disposer de leurs propres compétences, mais la coopération internationale revêt aussi une importance capitale. Les autorités, les instituts de recherche et les sociétés de production d'électricité du pays ont largement profité des possibilités de formation offertes par l'Agence.

25. Enfin, M. Grönberg se réjouit de la décision de Cuba de ratifier le traité de Tlatelolco et d'adhérer au TNP.

26. M. GAISENAK (Biélorus) dit que, étant donné que le développement durable entraînera une hausse régulière de la consommation d'énergie, le développement électronucléaire pourrait aussi s'accélérer malgré les vues divergentes sur ce sujet. Étant donné que la sûreté et le respect de l'environnement revêtent une importance capitale dans ce domaine, le Biélorus salue les efforts faits par l'Agence pour mettre au point des réacteurs et des cycles du combustible de nouvelle génération dans le cadre du projet INPRO - auquel il participe en tant qu'observateur - et espère que le travail du comité directeur de l'INPRO sur la première étape du plan d'action sera achevé au plus tard fin 2002. Le Biélorus attache une importance particulière au succès de ce projet car il envisage de développer son propre programme électronucléaire. M. Gaisenak note en outre avec satisfaction l'importante contribution que l'Agence continue d'apporter à l'utilisation des technologies nucléaires non

énergétiques dans les domaines de la science, de l'industrie, de la médecine et de l'agriculture.

27. Les attaques terroristes perpétrées en 2001 aux États-Unis d'Amérique ont mis en lumière l'importance de la sécurité des matières nucléaires et radioactives. Le Bélarus apprécie énormément les efforts de lutte contre le terrorisme nucléaire de l'Agence et se réjouit de la création du groupe consultatif sur la sécurité nucléaire ainsi que de l'allocation de fonds extrabudgétaires pour ces activités. Toutefois, il faudra une étroite coopération entre le Bureau de la protection physique et de la sécurité des matières et le Département de la coopération technique pour éviter les doubles emplois. Dans le même temps, un accent devra être mis sur les programmes coordonnés d'appui technique pour les États nouvellement indépendants. Des experts du Bélarus participent activement à l'examen de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et le Bélarus espère qu'une conférence diplomatique pourra se réunir à brève échéance. Étant donné que de nombreux pays ne disposent pas de ressources institutionnelles ou financières pour renforcer de façon indépendante leurs systèmes de protection physique, la coopération internationale sera nécessaire dans ce domaine. Le Bélarus remercie le Japon, la Suède et les États-Unis de l'appui qu'ils lui ont apporté pour la mise en place du système de protection physique du centre nucléaire de Sosny en 1996. Toutefois, un appui des pays donateurs est nécessaire pour maintenir le système opérationnel.

28. Le Bélarus est l'un des premiers pays à avoir démontré son engagement en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires en renonçant volontairement à ces armes. Il a signé aussi bien le TNP qu'un accord de garanties, et honore toutes ses obligations pertinentes comme le confirment régulièrement les inspections de l'Agence. Membre du GFN depuis 2000, il est l'un des premiers signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et engage instamment tous les États à adhérer à ce traité et à soumettre leurs activités aux garanties de l'Agence.

29. L'amélioration de la sûreté radiologique est une tâche importante pour tous les pays. Le Bélarus possède un système informatique national pour la comptabilité et le contrôle des sources de rayonnements, et a adopté de nouvelles normes de sûreté radiologique en 2000. Il a en outre introduit de nouveaux règlements sanitaires, et ses appareils à rayons X ont été vérifiés avec l'aide de l'Agence.

30. La population du Bélarus a souffert et continue de souffrir des graves répercussions sanitaires de l'accident de Tchernobyl. Les tentatives de persuader la communauté internationale que cet accident n'a pratiquement pas eu d'impact sanitaire sont donc regrettables. L'ampleur de ces conséquences est telle que le Bélarus est incapable d'y faire face et est tributaire de l'assistance de l'Agence. Depuis 2000, le programme de coopération technique comprend des projets sur la remise en état de terres contaminées et M. Gaisenak exprime l'espoir que des ressources additionnelles pourront être mobilisées pour le projet régional relatif à l'accident de Tchernobyl, et que l'Agence jouera un rôle plus actif au sein de l'équipe spéciale intersecrétariats pour Tchernobyl. M. Gaisenak se réjouit en outre de l'initiative du forum de Tchernobyl du Directeur général.

31. Le Bélarus a ratifié Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et déposera à brève échéance son instrument de ratification. Conformément à ses obligations en vertu de cette convention, il a établi un projet de stratégie pour la gestion des déchets radioactifs, lequel devrait être approuvé début 2003. Il prévoit en outre de ratifier à brève échéance le Protocole d'amendement de la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

32. Le Bélarus approuve le principe du partenariat dans le développement et pense que l'engagement et l'appui des États sont essentiels pour le succès des projets. Il s'efforce de participer au programme de coopération technique pour l'Europe et remercie le Département de la coopération technique pour l'attention qu'il a accordé à ses problèmes.

33. En conclusion, malgré ses difficultés financières, le Bélarus n'épargne aucun effort pour honorer ses obligations financières tant vis-à-vis du budget ordinaire que du FCT.

34. Mme AL-MULLA (Koweït) dit que les programmes de l'Agence concernant le transfert de la technologie nucléaire pacifique devraient renforcer les potentialités scientifiques et techniques des pays en développement grâce à la mise en valeur des ressources humaines et à des activités dans les domaines de la protection de l'environnement marin, de la gestion des déchets, de la santé humaine, des ressources en eau, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, contribuant ainsi à promouvoir le développement durable.

35. Le Koweït apprécie énormément le travail de l'Agence, du PNUE et de l'OMS sur l'impact environnemental de l'uranium appauvri au Koweït.

36. L'énergie est une question centrale du développement durable. Il appartient aux États de choisir la source d'énergie qu'ils souhaitent utiliser. L'un des facteurs qui pourraient aider à promouvoir les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et à déterminer l'avenir de l'électronucléaire est la réalisation d'un équilibre entre les différentes sources d'énergie. L'électronucléaire devrait être considérée comme une source destinée à compléter et non à concurrencer les autres sources d'énergie.

37. Le Koweït se réjouit des résultats du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, lesquels doivent être pris en compte pour déterminer les objectifs requis et conclure des partenariats pour répondre rapidement aux besoins essentiels dans des domaines comme l'eau potable, le drainage, le logement, l'énergie, les soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection de la biodiversité.

38. Le travail de l'Agence dans le cadre de son programme de coopération technique est louable. Elle devrait continuer à sélectionner des projets de qualité et, à travers des consultations et la coordination avec les pays, veiller au maintien de cette qualité.

39. Le FCT est crucial pour la mise en œuvre des projets de coopération technique et le Koweït a versé intégralement sa part de l'objectif du Fonds pour 2002. Celui-ci vise à permettre la mise en œuvre harmonieuse des programmes proposés en vue de promouvoir le transfert de technologie aux pays en développement ainsi que leur développement

socio-économique. Mme Al-Mulla se félicite de l'accord conclu sur l'objectif pour le FCT pour 2003 et sur les chiffres indicatifs de planification, et espère que cet accord sera respecté.

40. Les cours et les bourses de l'Agence jouent un rôle majeur dans le développement des capacités nationales des pays bénéficiaires. Le Koweït est heureux d'accueillir un cours régional sur la radioprotection et la sûreté de la radiothérapie. Il se félicite du plan de formation à mettre en œuvre par le Laboratoire de l'environnement marin de Monaco dans un certain nombre d'États Membres, y compris une manifestation organisée en coopération avec l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME) au Koweït. Par ailleurs, il attend avec intérêt la mise en œuvre de l'ARASIA et espère que l'application du concept de partenariat sera élargie. Dans ce contexte, Mme Al-Mulla souligne l'appui de son pays pour le projet SESAME.

41. La promotion d'une culture de sûreté mondiale à travers la conclusion de conventions internationales sous les auspices de l'Agence contribue à faciliter la réalisation des objectifs de sûreté. Le Koweït est en train d'achever les étapes de l'adhésion à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique.

42. Le Koweït attache de l'importance aux activités de protection contre le terrorisme nucléaire de l'Agence qui couvrent la protection physique des matières et des installations nucléaires, la détection et l'intervention en cas de trafic illicite de matières nucléaires, et la prévention d'incidents ou de l'acquisition de matières nucléaires par des individus ou des parties irresponsables, avec des conséquences potentiellement dangereuses. Mme Al-Mulla se réjouit du travail du groupe consultatif sur la sécurité nucléaire et exprime l'espoir qu'il tiendra compte de l'équilibre des priorités entre les diverses activités de l'Agence, la mise en œuvre du plan d'action du Secrétariat, et les éléments ayant trait à la sécurité dans le programme et budget de l'Agence pour 2004-2005.

43. Le Koweït a adhéré au système de garanties de l'Agence le 7 mars. Le 19 juin, il a signé un protocole additionnel avec l'Agence et est train de prendre des mesures constitutionnelles pour le ratifier. Le Koweït appuie l'application de garanties généralisées à toutes les activités et installations nucléaires. Il est essentiel que tous les États du Moyen-Orient, sans exception, signent le TNP. Toute mesure qui pourrait aider à instaurer la paix et la sécurité dans la région est importante et les États de la région appuient fermement le projet de faire de celle-ci une zone totalement exempte d'armes de destruction massive.

44. La suspension du travail de l'Agence en Iraq, depuis presque quatre ans, reste un sujet de préoccupation. Le retour inconditionnel des inspecteurs est extrêmement important pour vérifier qu'il n'y a pas eu de changements notables dans les activités et les capacités nucléaires de l'Iraq depuis 1998. Comme le Directeur général l'a souligné dans son rapport sur cette question contenu dans le document GC(46)/13, les inspections de l'Agence en Iraq en vertu de l'accord de garanties de ce pays ne se substituent pas aux activités de vérification requises par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et ne fournissent pas les assurances que l'Iraq respecte ces résolutions, en particulier les résolutions 687 et 1284. Le Koweït a pris note de la déclaration faite peu auparavant par l'Iraq permettant le retour des inspecteurs. Mme Al-Mulla exprime l'espoir que ceux-ci seront en mesure de retourner

immédiatement pour effectuer leur mission de vérification sans entrave, et que l'Iraq respectera fidèlement les résolutions pertinentes.

45. M. SHANGULA (Namibie) salue les efforts faits par l'Agence pour promouvoir la coopération internationale sur l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire dans les pays en développement et pour établir un régime de sûreté nucléaire et un système de vérification exhaustifs et efficaces.

46. M. Shangula note l'établissement du groupe consultatif sur la sécurité nucléaire. La responsabilité première en ce qui concerne la sécurité nucléaire incombe à chaque État Membre. En outre, le financement des activités liées à la prévention du terrorisme nucléaire devrait être volontaire.

47. Le Sommet mondial pour le développement durable tenu peu auparavant a fixé les objectifs du développement durable et plusieurs des activités de l'Agence peuvent contribuer largement à la réalisation de ces objectifs. Ce sommet a donné l'impulsion nécessaire au travail de l'Agence à cet égard.

48. Le gouvernement namibien a adopté une stratégie nationale de développement - Vision 2030 – qui intègre son aperçu de programme de pays. La Namibie apprécie l'assistance qu'elle a reçue de l'Agence. Dans le secteur agricole, la coopération technique vise essentiellement à éradiquer les maladies animales dans le nord du pays en vue de la levée de l'interdiction des exportations de produits animaux de cette région. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources en eau, l'hydrologie isotopique est utilisée pour déterminer les aquifères souterrains et améliorer la gestion des ressources en eaux souterraines. La Namibie participe aussi à une étude sur le développement durable de ces ressources qui fournira des données pour un modèle régional sur les eaux souterraines qui devrait s'avérer utile lors de l'élaboration des stratégies nationales d'approvisionnement en eau. La coopération technique aide aussi la Namibie à mettre en place une base de ressources humaines et une infrastructure adéquates dans le domaine nucléaire à travers la fourniture de bourses, l'organisation de voyages d'études, la fourniture d'équipements et la conception de programmes à l'université de Namibie.

49. M. Shangula loue l'Agence pour l'application efficace de la TIS à l'éradication de la tsé-tsé et engage l'Agence et les pays donateurs à envisager sérieusement, en étroite coopération avec l'OMS et d'autres organisations pertinentes, l'application de cette technique au contrôle du paludisme.

50. Le gouvernement namibien attache un niveau élevé de priorité à la durabilité des ressources marines de la Namibie et a introduit diverses mesures à cette fin. Il partage les préoccupations mondiales croissantes concernant les proliférations d'algues nuisibles et est prêt à participer avec les pays voisins au projet proposé dans la région de Benguela sur la surveillance des toxines produites par les algues marines.

51. M. Shangula engage instamment les États Membres et d'autres bailleurs de fonds à continuer à appuyer le précieux travail fait par l'AFRA. La Namibie remercie l'AFRA pour l'assistance qu'il lui a fournie sous forme d'équipements, et son appui pour la gestion des

déchets radioactifs, la remise en état d'une unité de radiographie pour le traitement du cancer de la peau, l'élaboration d'une stratégie nationale pour la promotion de l'énergie et de la durabilité nucléaires, et des programmes de formation pour des ressortissants namibiens.

52. L'Agence a joué un rôle fondamental dans l'introduction des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire en Afrique et la poursuite de la coopération entre elle, l'Union africaine et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique revêt une importance cruciale. Toutefois, elle ne peut effectuer ses activités statutaires et promotionnelles que si les États Membres lui fournissent un financement adéquat. M. Shangula encourage donc ceux-ci à verser entièrement leurs contributions dans les délais. La Namibie a déjà versé en intégralité sa part du FCT pour 2002 et 2003 et M. Shangula engage tous les États Membres à faire de même.

53. Mme HALL (Canada) se réjouit de la décision officielle de Cuba d'accéder au TNP.

54. Les 12 mois précédents ont vu l'émergence de vives préoccupations internationales en ce qui concerne la sécurité et la sûreté nucléaires, les questions ayant trait au développement durable, l'environnement, les changements climatiques et la sécurité des approvisionnements énergétiques. Par conséquent, 45 ans après sa création, l'Agence est confrontée à des défis tels qu'elle devra démontrer sa vision et son solide esprit d'initiative pour pouvoir continuer à jouer un rôle clé.

55. Les événements du 11 septembre 2001 ont accru les préoccupations relatives à la sécurité et à la sûreté nucléaires. L'Agence a beaucoup contribué à apaiser ces préoccupations en informant le public sur son mandat et ses activités de manière ouverte et transparente. Le Canada se félicite en particulier du programme exhaustif de lutte contre la menace du terrorisme nucléaire et fera une contribution supplémentaire pour appuyer le travail de l'Agence lié aux missions IPPAS. Les efforts combinés de l'Agence et de chaque État Membre permettront de juguler cette menace. Il est important de reconnaître que la sécurité nucléaire est la responsabilité partagée de tous les États. Toutefois, pour être durable, ce programme devrait être intégré dans le budget ordinaire de l'Agence. Il est encourageant de noter que les efforts de l'Agence ont donné une impulsion aux initiatives complémentaires, notamment le partenariat mondial du G-8 contre la diffusion des armes et des matières de destruction massive, que le Canada a largement contribué à créer.

56. Le Canada a aussi participé activement aux efforts continus visant à renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. L'absence de progrès dans ce domaine est frustrant, et Mme Hall exprime l'espoir que la série de négociations suivante sera plus fructueuse.

57. La sûreté et la sécurité des sources de rayonnements ont suscité beaucoup d'intérêt de la part du public et le Canada, qui est l'un des principaux exportateurs de radio-isotopes dans le monde, pense que les infrastructures nationales de réglementation doivent être renforcées pour garantir en permanence une gestion sûre et sécurisée de ces sources. Il se félicite donc du travail fait par l'Agence sur la mise en œuvre Plan d'action révisé pour la sûreté et la sécurité des sources de rayonnements et en particulier de la réunion tenue peu

auparavant pour déterminer les moyens de renforcer le code de conduite international sur cette question. La protection de ces sources contre l'utilisation non autorisée devrait être une priorité pour tous les États.

58. Il ne faut épargner aucun effort pour renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le Canada reste préoccupé par le fait que trois États ne sont toujours pas parties au TNP et engage instamment l'Inde, le Pakistan et Israël à adhérer sans condition et sans délai à ce traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

59. Tout en notant que le gouvernement iraquien a finalement indiqué qu'il coopèrera avec les Nations Unies et permettra le retour des inspecteurs chargés du désarmement, le Canada demeure préoccupé de ce que l'Agence n'a pas été en mesure de mettre en œuvre son mandat en Iraq en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité depuis décembre 1998. Il attend avec intérêt le retour rapide des inspecteurs, la pleine coopération des autorités iraquiennes, et la vérification effective de la destruction de toutes les armes de destruction massive de l'Iraq. Le Canada est aussi préoccupé par le fait que, bien que la RPDC soit partie au TNP, l'Agence n'est toujours pas en mesure de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de sa déclaration initiale en vertu de son accord de garanties avec l'Agence.

60. Partisan convaincu du système de garanties de l'Agence, le Canada engage instamment tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à mettre en œuvre un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel le plus rapidement possible. Il reconnaît les préoccupations du Directeur général concernant l'insuffisance des ressources du programme de garanties et attache une importance considérable à l'élaboration de garanties intégrées. L'achèvement du cadre conceptuel des garanties intégrées fin 2001 représente une étape majeure. Beaucoup reste encore à faire pour la mise en œuvre efficace et efficiente des méthodes de contrôle intégrées au niveau de l'État, et le Canada poursuivra son travail avec l'Agence sur l'élaboration de ces méthodes à travers la Commission canadienne de sûreté nucléaire, y compris son programme d'appui pour les garanties et d'autres moyens, selon que de besoin. Il encourage en outre l'Agence à procéder en temps voulu à l'application des garanties intégrées dans les États ayant des protocoles additionnels.

61. Le Canada est particulièrement préoccupé par les problèmes de la pauvreté et du développement durable, et un des accords conclus au Sommet de Kananaskis prévoit que les pays du G-8 créent des partenariats pour la promotion du développement durable au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg. Lors de ce sommet, les dirigeants mondiaux ont décidé d'œuvrer pour la satisfaction, dans les pays en développement, des besoins aussi essentiels que l'eau potable, l'énergie, la santé et la sécurité alimentaire grâce au développement des capacités locales et à l'utilisation des technologies modernes pour combattre le sous-développement. La science et la technologie nucléaires peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de ces engagements renouvelés.

62. Les États Membres de l'Agence, en tant que parties au TNP, ont l'obligation de faciliter l'échange de connaissances et d'équipements nucléaires à des fins pacifiques. Partisan convaincu du programme de coopération technique de l'Agence auquel il alloue d'importantes contributions, le Canada espère que les progrès se poursuivront dans la mise en œuvre de l'approche basée sur les résultats dans le cadre de ce programme. Il encourage aussi

l'Agence à poursuivre les partenariats avec les organisations régionales et à promouvoir et à accroître le recours aux capacités locales. Le Canada a fait une contribution volontaire de 2,34 millions de dollars au FCT pour 2002.

63. Les préoccupations internationales concernant la sécurité des approvisionnements énergétiques, l'environnement et les changements climatiques, le remplacement des centrales nucléaires en exploitation et l'extension de leur durée de vie, l'amélioration de l'économie et des modèles de réacteurs avancés indiquent que l'électronucléaire jouera un rôle accru dans l'avenir. Les progrès et les nouveaux développements enregistrés dans les applications médicales et industrielles des technologies nucléaires restent aussi bénéfiques. L'innovation est cruciale pour l'industrie nucléaire, comme en témoigne le réacteur CANDU sur lequel travaille l'Atomic Energy of Canada, Ltd. L'objectif du projet est de répondre à la demande d'un marché concurrentiel grâce à un coût d'investissement de 1 000 dollars des États-Unis par kW et une période de construction de quatre ans. Ces développements sont directement applicables au projet INPRO de l'Agence, pour lequel le Canada témoigne un vif intérêt depuis son lancement et qu'il continuera d'appuyer.

64. Au cours des années précédentes, on a assisté à une reconnaissance accrue de l'importance d'une bonne gestion des connaissances nucléaires, laquelle est essentielle pour l'utilisation sûre de toutes les technologies nucléaires. Le Canada salue les efforts faits par l'Agence pour faire mieux connaître ce problème et pense qu'elle devrait continuer à jouer un rôle majeur pour faciliter l'échange d'informations et d'expériences, sensibiliser davantage et fournir une assistance aux États Membres dans ce domaine. Il présente une résolution à cet effet.

65. En ce qui concerne les questions d'organisation et de gestion, pour que l'Agence puisse relever les défis et répondre aux besoins d'un environnement international en évolution, il est essentiel de faire preuve de souplesse dans la gestion interne des programmes et l'allocation des ressources afin que les principaux éléments des programmes de l'Agence puissent se renforcer mutuellement. Mme Hall note avec satisfaction que le Secrétariat a recruté un consultant externe pour examiner les pratiques de gestion de l'Agence. Le Canada a toujours été un partisan convaincu de cette initiative et fera une contribution extrabudgétaire pour faire en sorte que les recommandations de ce consultant puissent être mises en œuvre et permettre d'améliorer davantage l'efficacité et l'efficacités, grâce à la gestion basée sur les résultats et à l'utilisation des indicateurs de performance.

66. M. CHARRY SAMPER (Colombie) se réjouit de l'annonce, par le gouvernement cubain, de son intention de signer le TNP et de ratifier le protocole de Tlatelolco.

67. Le nouveau gouvernement colombien est engagé dans des efforts sans précédent pour rationaliser les frais de fonctionnement afin d'accroître les investissements et de créer des emplois. Il aura besoin de la coopération des organismes internationaux pour mettre en œuvre son engagement à appliquer une politique sociale renforcée bénéfique pour tous.

68. La Colombie croit aux bienfaits des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de l'application de la science et de la technologie nucléaires pour le développement. En outre,

en tant que partisan des principes de la sécurité collective et de la non-prolifération nucléaire, elle est fermement attachée au TNP et au Traité de Tlatelolco. Elle a adhéré à l'Agence en 1960 et a bénéficié de ses programmes de coopération technique au niveau tant national que régional, essentiellement dans les domaines de la santé humaine, des mines, de la protection radiologique, de l'agriculture et de la médecine nucléaire.

69. Deux unités du ministère colombien des mines et de l'énergie participent directement à la planification stratégique. Depuis octobre 2001, le groupe des affaires nucléaires du département de l'énergie de ce ministère sert de bureau national de liaison avec l'Agence, chargé de la coordination et de la gestion du programme ordinaire d'assistance technique. Il est aussi chargé de coordonner le programme de l'ARCAL au plan national et de veiller au respect des divers traités, accords et conventions internationaux relatifs aux matières nucléaires, en particulier dans les domaines de la sûreté nucléaire, de la protection physique, de la radioprotection et des garanties. A cet égard, l'analyse et l'examen requis ont été effectués pour que le Congrès colombien puisse adopter et ratifier trois conventions internationales importantes dans le domaine nucléaire.

70. La politique gouvernementale concernant la proposition et la conception des projets est guidée par les priorités du développement national. Les programmes de la biennie 2003-2004 montrent comment les activités de l'Agence complètent les efforts nationaux.

71. La Colombie est préoccupée par le déséquilibre persistant entre la sécurité et le transfert de technologie ; ce dernier revêt une importance fondamentale pour les pays en développement. Il est essentiel qu'un équilibre soit maintenu entre les trois piliers des activités de l'Agence.

72. Un autre problème qui préoccupe la Colombie est celui du transport des déchets radioactifs. Dans une déclaration faite le 25 juillet 2002, la Commission permanente du Pacifique Sud a souligné qu'il était important de respecter pleinement les normes internationales lors du transport de ces déchets sur les voies maritimes du sud-est Pacifique, et de fournir des informations en temps voulu sur les itinéraires à emprunter et d'allouer des indemnités appropriées en cas d'accident.

73. Dans le domaine de la médecine nucléaire, la Colombie en est train de faire un bond qualitatif en avant et d'introduire l'utilisation des positrons. Elle demandera l'assistance de l'Agence dans ce domaine, en particulier pour la formation en tomographie à émission de positons. La Colombie est au même niveau que les pays développés dans ce domaine et a introduit des gamma caméras SPECT. Elle dispose d'un grand nombre de centres de médecine nucléaire (environ 50) dotés d'une infrastructure moderne et de personnel hautement qualifié aussi bien dans le secteur public que dans le privé. Toutefois, les difficultés économiques ont jusque-là empêché l'introduction de systèmes plus complexes comme la TEP. La Colombie dispose d'un groupe d'experts en médecine nucléaire qui fournit régulièrement des services à l'Agence tant au sein de la région qu'au-delà. En outre, l'Agence lui a fréquemment demandé de former des stagiaires provenant de divers pays dans les domaines de la médecine nucléaire, et elle espère poursuivre cette activité.

74. La Colombie considère le concept de partenariat pour le développement comme central pour ses relations avec l'Agence. Celle-ci devrait continuer à appuyer les efforts nationaux dans des domaines comme la médecine nucléaire, les mines, l'hydrologie et la formation.

75. M. HASHIM (Malaisie) dit que la situation financière de l'Agence est un sujet de préoccupation dans la mesure où ses obligations juridiques ne peuvent plus être honorées compte tenu du niveau de financement existant. Cette situation est aggravée par l'insuffisance des contributions reçues. Qui plus est, l'Agence doit faire face à la menace accrue de terrorisme nucléaire.

76. Tout en condamnant les actes de terrorisme, quelles que soient les motivations de leurs auteurs, et en restant fermement attachée aux objectifs de la non-prolifération nucléaire en tant qu'étape vers un désarmement nucléaire général et complet, la Malaisie est aussi fermement convaincue que la coopération technique devrait demeurer un des principaux piliers de l'Agence, comme stipulé à l'article IV du TNP. La Conférence d'examen du TNP de 2000 a reconnu que le financement des activités de garanties est une responsabilité commune mais différenciée, plutôt que purement collective. Il faut prendre en compte d'autres facteurs, notamment le fait qu'un État détient des armes nucléaires, qu'il a un programme électronucléaire important ou qu'il mène des activités de traitement du combustible nucléaire ou d'exploitation minière, ou encore qu'il a été désigné pour siéger au Conseil des gouverneurs, car ces États ont des responsabilités supplémentaires dans ce contexte.

77. La solution définitive au problème de la sécurité et de la prévention du vol d'armes nucléaires est l'élimination totale et irréversible de ces armes de destruction massive par toutes les parties. L'Agence ne devrait participer à aucune intervention en cas de vol d'armes nucléaires car cela peut être perçu comme un encouragement tacite de la possession de telles armes, contrairement à l'esprit de son mandat en vertu du TNP. Tout vol d'armes nucléaires a une conséquence directe et immédiate sur la paix et la sécurité internationales et devrait relever de la compétence d'autres organisations multilatérales, en particulier le Conseil de sécurité, l'Agence n'intervenant que sur mandat de celui-ci, sur demande et au cas par cas. Étant donné que le Statut de l'Agence et les autres instruments internationaux sont généralement silencieux sur la question des responsabilités dans un tel cas, ce ne serait pas approprié qu'elle prenne sur elle, de son propre chef, un tel nouveau rôle qui pourrait être extrêmement exigeant sur le plan financier.

78. Tout effort de lutte contre la menace terroriste, qu'elle soit nucléaire ou non, devrait s'accompagner d'efforts pour trouver des solutions durables aux causes profondes du terrorisme. Une importance égale devrait être accordée aux trois piliers des activités de l'Agence, compte tenu du fait que ses activités de non-vérification, en particulier celles visant à appuyer les objectifs du développement socio-économique durable de ses États Membres en développement, pourraient aussi contribuer à prévenir le terrorisme en rendant la vie plus attrayante à leurs bénéficiaires.

79. La Malaisie craint que l'importance accrue accordée aux efforts de lutte contre le terrorisme nucléaire ne dilue les activités de l'Agence dans le domaine du développement

durable et n'exacerbe ainsi le sentiment de frustration dans les pays en développement. Ce sont les avantages attendus du programme d'assistance et de coopération techniques de l'Agence qui ont poussé la plupart des pays en développement à adhérer à l'Agence. L'assurance du Directeur général indiquant que, bien que l'Agence considère les améliorations de la sécurité nucléaire comme hautement prioritaires, elles ne seront pas mises en œuvre au détriment des autres activités hautement prioritaires du programme de coopération technique, est encourageante. M. Hashim se réjouit en outre du fait que les programmes de prévention du terrorisme nucléaire sont essentiellement financés grâce à des contributions volontaires.

80. Le niveau des ressources disponibles est une mesure de la volonté politique générale d'appuyer les efforts des États Membres désireux de développer les applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Le taux de réalisation de 80,1 % pour le FCT en 2001 est encourageant. La Malaisie continuera à honorer pleinement et en temps voulu ses engagements financiers vis-à-vis de l'Agence, y compris en ce qui concerne le FCT et ses dépenses de programme recouvrables, et remercie tous les États Membres qui ont fait de même.

81. M. Hashim exprime l'espoir que la décision de Cuba d'adhérer au TNP encouragera d'autres non parties à faire de même, pour rapprocher l'objectif ultime de l'universalité de ce traité.

82. La Malaisie se réjouit en outre de l'annonce, par l'Iraq, de sa décision d'accorder un accès sans condition aux inspecteurs internationaux pour vérifier son respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. M. Hashim exprime l'espoir que ce serait donc possible de lever les sanctions dans un avenir proche pour alléger les souffrances du peuple iraquien.

83. M. SRIWIDJAJA (Indonésie) dit que la science et la technologie nucléaires et leurs applications non seulement constituent des outils pratiques de résolution de problèmes, mais aussi contribuent au développement durable et indirectement, en réduisant la pauvreté, aident à combattre la montée des idéologies liées au terrorisme.

84. Bien gérée, l'énergie d'origine nucléaire peut fournir de l'électricité à grande échelle avec un impact environnemental relativement faible. La technologie nucléaire peut aussi contribuer à de nombreux aspects d'Action 21 et de la déclaration du millénaire des Nations Unies, allant de la santé humaine à la productivité agricole, en passant par la gestion des ressources en eau, l'environnement et la production énergétique.

85. Lors de la Convention nationale sur la sûreté nucléaire tenue en mai 2002, le président indonésien a souligné qu'il importait que l'Indonésie inclue l'énergie nucléaire dans son approvisionnement énergétique et développe la technologie nucléaire à des fins pacifiques. La demande énergétique du pays doublera à l'horizon 2005. Les activités d'information du public sont par conséquent en train d'être intensifiées pour faire connaître les avantages de la technologie nucléaire.

86. Au cours de l'année précédente, l'Indonésie a accordé un niveau de priorité élevé à la formation théorique et à la mise en place de capacités, et en particulier à l'élaboration, en coopération avec les organisations internationales, de programmes visant directement à

améliorer la qualité de la vie des populations. M. Sriwidjaja loue l'Agence pour son programme de coopération technique, et la République de Corée pour l'établissement du bureau régional du RCA. Le transfert de technologie à travers ces mécanismes a renforcé la capacité des scientifiques indonésiens de mettre en œuvre les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires dans divers domaines. L'Indonésie attend avec intérêt la poursuite d'une coopération fructueuse avec l'Agence dans le cadre du programme de coopération technique et du RCA.

87. L'Indonésie apprécie en particulier les efforts faits par l'Agence pour établir un projet sur le dessalement nucléaire. Ce projet basé sur la coopération tripartite entre l'Agence, l'Indonésie et la République de Corée pourrait devenir un modèle pour la coopération technique entre pays en développement dans l'avenir.

88. Des scientifiques et des ingénieurs indonésiens de G.A. Siwabessy ont réussi à élaborer des éléments combustibles au siliciure d'uranium dans le cadre du programme d'amélioration du fonctionnement du réacteur de recherche. Un test d'exploitation d'un cœur fonctionnant entièrement au siliciure d'uranium a été effectué peu auparavant : la divergence a eu lieu le 27 août 2002 et la pleine puissance a été atteinte à 30 MW le 6 septembre 2002. Ce test d'exploitation devrait être achevé au plus tard le 18 septembre 2002. L'Indonésie invite les États Membres à utiliser son réacteur à usages multiples et ses laboratoires d'appui.

89. Dans 19 des 30 provinces du pays, des scientifiques de l'Agence nationale indonésienne de l'énergie nucléaire BATAN continuent de coopérer avec les administrations provinciales et locales, les universités locales, les petites et moyennes entreprises, les coopératives et les ONG dans la diffusion et l'utilisation des produits de la recherche pour aider les gens à faibles revenus à atténuer les effets de la crise économique. Certaines provinces non seulement incorporent des variétés mutantes de riz dans leurs programmes de sécurité alimentaire, mais aussi utilisent la technologie nucléaire pour améliorer la productivité des terres arides.

90. Outre l'établissement d'un programme de conception et de fabrication d'instruments utilisés en médecine nucléaire, l'Indonésie continue à élaborer des produits diagnostiques et thérapeutiques tant pour l'usage local que pour l'exportation. Cette source permet désormais de couvrir 90 % de la demande de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques, hormis les radio-isotopes à longue période. En outre, du matériel de rénographie, des appareils de mesure de l'absorption thyroïdienne, des appareils à rayons X et des compteurs RIA sont fabriqués sur place et utilisés dans les hôpitaux. Des banques de tissus ont été établies dans quatre hôpitaux, produisant un total de 9 000 greffons utilisés dans 30 hôpitaux de huit provinces. La production de biomatériaux stérilisés d'origine synthétique fait l'objet d'essais cliniques, un comité national sur la sûreté radiologique a été établi et un plan d'action est en cours d'élaboration pour protéger les patients contre la contamination radiologique.

91. BATAN utilise son laboratoire d'essais non destructifs pour contrôler la qualité des produits de coulage destinés à l'exportation, et organise aussi des campagnes de sensibilisation du public pour promouvoir l'acceptation des aliments radiotraités, en particulier les produits crus et congelés, et des matériaux d'emballage. Les techniques

nucléaires ont aussi été utilisées pour détecter les pannes dans une installation de raffinage à Java-Ouest et pour l'industrie des engrais dans le Kalimantan oriental.

92. La technologie nucléaire et les techniques liées ont été utilisées peu auparavant pour étudier la sûreté et la durabilité du barrage de Jatiluhur, la pollution de l'eau ainsi que les fuites autour d'une décharge municipale de déchets solides, en coopération avec le gouvernement local de Jakarta, et pour gérer les champs géothermiques de Kamojang et de Lahendong.

93. L'Indonésie est en train de lancer un programme sur le vieillissement des réacteurs, les systèmes de refroidissement de secours du cœur, la conception et l'ingénierie des barres de commande, et le contrôle des systèmes d'instrumentation. Elle est en outre en train d'œuvrer pour la mise en œuvre de garanties intégrées, en particulier pour les réacteurs de recherche et les assemblages critiques. Elle deviendra ainsi le deuxième pays au monde à mettre en œuvre des garanties intégrées.

94. L'Indonésie a ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire et a publié de nouvelles réglementations gouvernementales sur la sûreté du transport des matières nucléaires et la gestion des déchets radioactifs. Ces réglementations, ajoutées à celles qui existaient déjà, accéléreront le processus de mise en œuvre des nouvelles Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements dans le pays.

95. Un atelier régional organisé conjointement par l'AIEA et l'Indonésie, avec l'assistance de l'Agence, sur la protection physique et la sécurité des matières dans la lutte contre le trafic illicite a rassemblé des participants venus de pays membres de la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie du Sud-Est et de pays voisins. Deux autres ateliers ont eu lieu, l'un sur l'organisation et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation pour le contrôle des sources de rayonnements, l'autre sur la radioprotection radiologique dans la gestion des déchets radioactifs.

96. L'Indonésie partage certaines des préoccupations des États côtiers concernant la sûreté du transport des matières nucléaires, notamment le danger croissant d'accidents imputables à des phénomènes naturels, à l'erreur humaine ou à des actes criminels. La sûreté nucléaire devrait devenir une des priorités mondiales et M. Sriwidjaja engage instamment toutes les parties concernées à tout mettre en œuvre pour appuyer les efforts visant à renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique, et de la sûreté du transport et des déchets.

97. Le système de vérification de l'Agence revêt une importance capitale pour l'Indonésie. L'universalité, la consolidation et le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, y compris des mesures spécifiques pour réduire les stocks d'armes nucléaires, sont plus importantes que jamais pour la durabilité et la crédibilité futures de ce régime.

98. La situation politique au Moyen-Orient, qui a empêché le Directeur général de faire avancer la mise en œuvre de son mandat en vertu de la résolution GC(45)/RES/18 de la Conférence générale, est un sujet de préoccupation. Tous les États de cette région devraient

accepter l'application de garanties généralisées de l'Agence à toutes les activités nucléaires comme mesure importante d'instauration de la confiance, en vue de l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires.

99. M. Sriwidjaja se réjouit de l'annonce, par l'Iraq, de son intention d'accorder un accès sans condition aux inspecteurs des Nations Unies. Cette décision devrait être mise en œuvre aussi vite que possible pour éviter que la situation dans la région ne se dégrade encore.

100. Enfin, en renforçant l'efficacité et en améliorant l'efficience du système de garanties et de l'application du modèle de protocole additionnel, il faudrait veiller à éviter une diminution des ressources disponibles pour l'assistance et la coopération techniques.

101. M. PROMPOJ (Thaïlande) se félicite de la décision prise peu auparavant par l'Iraq d'accepter le retour sans condition des inspecteurs des Nations Unies chargés du désarmement, et exprime un appui pour toute autre mesure supplémentaire à cet égard dans le cadre des Nations Unies.

102. M. Prompoj note avec satisfaction l'excellent travail effectué par l'Agence au cours de l'année précédente dans les domaines de la non-prolifération nucléaire, de la sûreté et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Thaïlande reste attachée à la coopération avec l'Agence pour renforcer la coopération technique entre pays en développement et espère que les avantages que tirent les États des activités de l'Agence permettront de mieux comprendre les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en vue du développement durable dans le monde.

103. Partisan convaincu des garanties renforcées, la Thaïlande a établi un sous-comité sur les garanties en mars 2002 pour examiner la question de la vérification en vue de la ratification d'un protocole additionnel. Un SNCC sera mis en place à une date ultérieure. L'établissement de la collaboration sur la sûreté et les garanties entre l'Agence et la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie du Sud-Est est une des priorités de la Thaïlande. De même, elle est prête à coopérer avec l'Agence et les États Membres dans la mise en œuvre des activités de l'Agence dans le domaine de la protection contre le terrorisme nucléaire, en particulier en ce qui concerne la mise en place de capacités et la préparation en Asie du Sud-Est.

104. La restructuration de l'Office thaïlandais de l'énergie atomique pour la paix a été un développement majeur. La Thaïlande participe activement à deux projets modèles sur le renforcement de l'infrastructure de protection radiologique (RAS/9/026 et RAS/9/027) pour appuyer cette restructuration, mettre au point des techniques efficaces de gestion pour la nouvelle organisation, et aider à élaborer une nouvelle législation nucléaire. M. Pompoj engage l'Agence à continuer à travailler étroitement avec les États Membres pour mettre en place des infrastructures nationales de réglementation de la sûreté et renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et radiologique et de la sûreté du transport et des déchets. La Thaïlande apprécie le savoir-faire et les ressources fournis par l'Agence dans ces domaines, mais celle-ci pourrait faire preuve de plus d'innovation dans la coordination des mécanismes de coopération technique pour optimiser la mise en œuvre, entre autres dans le cadre d'arrangements régionaux de coopération.

105. La Thaïlande a contribué aux programmes de coopération technique en accueillant des boursiers et des bénéficiaires de voyages d'études pour des formations pratiques dans les domaines de l'agriculture et de la médecine. En outre, 150 exemplaires d'un ouvrage sur les banques de tissus ont été offerts peu auparavant à l'Agence pour référence et distribution à ses États Membres. M. Pompoj encourage l'Agence à intégrer dans ses programmes de coopération technique les questions techniques ayant trait aux garanties, aux régimes de sûreté et à l'application pacifique de l'énergie atomique dans les domaines de l'agriculture, de la santé, et de la formation théorique et pratique. L'Agence devrait en outre déterminer, dans le cadre de ses activités de base, des programmes spécifiques sur l'infrastructure de radioprotection, l'assurance de la qualité dans les applications médicales, l'innocuité des aliments, l'application des techniques isotopiques et nucléaires en recherche nutritionnelle et dans la mise en valeur des ressources en eau, l'information du public et la gestion des connaissances.

106. Enfin, la Thaïlande s'engage à verser un montant 180 148 dollars au FCT pour l'année 2003.

107. M. HOFFMANN (Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) dit que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1996 a acquis un statut universel avec 166 signataires, dont 94 ont déposé leurs instruments de ratification, y compris 31 des 44 États dont la ratification est requise pour l'entrée en vigueur du Traité. Au cours de sa cinquième année d'existence, la Commission se prépare activement, avec son Secrétariat technique provisoire, pour la mise en œuvre effective de ce traité.

108. L'OTICE prévoit l'établissement d'un régime mondial unique de vérification comprenant un système de surveillance international, un processus de consultations et de clarification, des inspections sur place et des mesures de confiance. Les données en provenance des stations de surveillance à travers le monde sont traitées et analysées par le Centre international de données à Vienne. La responsabilité ultime de l'analyse des données incombe aux États Membres.

109. Les budgets ordinaires approuvés par la Commission depuis 1997 pour l'établissement du système de surveillance comprennent les coûts des levés radiologiques, de l'achat d'équipements, de l'installation, de la certification finale, ainsi que de l'exploitation et de la maintenance des installations. Jusque-là, 135 stations ont été achevées et 104 sont en construction.

110. Le Centre international de données appuie les tâches de vérification des États Membres en fournissant les produits et les services requis pour la surveillance mondiale efficace à travers l'établissement et l'essai des installations appelées à recevoir, rassembler, traiter et analyser les données en provenance des stations de surveillance, établir des rapports sur ces données et les archiver. Son travail sur la conception, la mise en œuvre et la gestion de l'information progresse.

111. Le logiciel d'application du Centre international de données est en train d'être testé dans des conditions proches des conditions d'exploitation. Des bulletins révisés des

événements sont publiés et environ 70 stations y contribuent désormais, dont 33 envoient des données à travers l'infrastructure mondiale de communications de l'organisation.

112. Les États signataires aimeraient avoir leurs propres instruments de laboratoire virtuel de spectroscopie gamma. Une initiative a été lancée pour étudier les effets des rayons cosmiques dans le spectre, et un grand projet a démarré pour examiner la bibliothèque de nucléides du Centre international de données. Les besoins en matière de données pour la surveillance des gaz rares ont été déterminés et présentés au cours d'un atelier organisé en janvier à Tahiti, et la vérification des données provenant des prototypes de stations de surveillance des gaz rares est en cours. Le travail concernant l'amélioration sensible du logiciel de mesure de la contamination bêta-gamma des gaz rares a démarré et d'autres travaux de développement et d'amélioration du logiciel de surveillance des radionucléides sont déjà en cours. Le travail d'intégration de logiciels s'est poursuivi dans les domaines de la mise au point, de la maintenance et de la gestion de la configuration des logiciels.

113. Des progrès considérables ont été enregistrés dans le domaine du transport atmosphérique. Un plan à quatre niveaux a été formulé avec comme principe de base la réalisation de tous les travaux à forte composante informatique à l'extérieur, dans des centres de météorologie renommés, et au Centre international. Puis des procédés relativement simples de post-traitement seront utilisés pour créer des produits intéressants les États, soit au Centre international, soit dans les centres nationaux de données. En ce qui concerne le premier module consacré à la fourniture régulière de données météorologiques, des progrès sensibles ont été accomplis vers un accord avec le Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme. L'accord de coopération avec l'Organisation météorologique mondiale a été un véhicule utile à cet égard et pour la préparation de l'atelier sur l'infrastructure mondiale de communications qui aura lieu en octobre à Vienne et étudiera comment le Secrétariat pourrait obtenir des analyses indépendantes de centres météorologiques dans le monde en cas de détection de plus d'un radionucléide important de niveau 5.

114. L'infrastructure mondiale de communications transfère les données de surveillance au Centre international de données et diffuse celles-ci et les produits du Centre aux États signataires à travers un réseau fermé et sécurisé de communication par satellite. Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, elle devrait transporter environ 11 gigaoctets de données par jour. Le programme sur les installations de microstations terriennes s'est poursuivi. Plus de 110 installations de ce genre, sur 234 prévues, ont été mises en place. Des connections internet sécurisées sont aussi utilisées pour remplacer ces connections.

115. L'élaboration du projet de manuel sur l'exploitation sur place est restée une tâche prioritaire en 2002. Le Secrétariat continuera à fournir, sur demande, tout l'appui nécessaire pour ce processus. Le huitième atelier sur l'inspection sur place, tenu à Vienne en 2002, a été consacré à l'élaboration de ce projet de manuel, à la mesure des gaz rares et aux résultats d'une expérience effectuée sur le terrain en Slovaquie.

116. Le Secrétariat emploie quelque 270 personnes – originaires de 69 pays – dont environ 170 administrateurs. Cette dernière catégorie de personnel compte 46 femmes. Un groupe de direction ad hoc sur les ressources humaines est en train de travailler sur un certain nombre de questions importantes pour le personnel.

117. Le Secrétariat a continué à jouer un rôle d'organe centralisateur, en maintenant l'interaction avec les États signataires sur leurs besoins et leurs capacités potentiels en ce qui concerne les technologies ayant trait au Traité, pour faciliter l'établissement et la mise en œuvre en temps voulu du système de vérification.

118. M. ALEXANDRIS (Grèce) dit que la menace de terrorisme nucléaire a montré l'importance du TNP. De fait, le terrorisme multiplie les dangers inhérents à la prolifération des armes nucléaires et menace les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Malgré son apparence sinistre, la situation présente de nouveaux défis et de nouvelles opportunités pour le renforcement du régime de non-prolifération. La complexité de ces défis requiert une mise en œuvre méticuleuse des normes et des pratiques recommandées de l'Agence.

119. Les pays possédant des armes nucléaires et des matières fissiles ont la responsabilité spéciale de donner à la communauté internationale l'assurance que des mesures sont en train d'être prises pour prévenir la prolifération, l'utilisation non autorisée et les activités criminelles. Parallèlement, des actions multilatérales s'avèrent nécessaires pour établir un réseau mondial de lutte contre le terrorisme nucléaire.

120. La Grèce a toujours joué un rôle actif dans tous les aspects de la sûreté nucléaire. Elle a adhéré au système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche, ratifié la Convention sur la sûreté nucléaire et participé à la deuxième réunion d'examen organisée dans le cadre de cet instrument.

121. La Grèce appuie les efforts de l'Agence concernant l'élaboration de normes de sûreté pour l'ensemble des installations du cycle du combustible ainsi que l'établissement et le maintien d'un régime mondial de sûreté. Elle a en outre noté l'intérêt du Directeur général pour la planification du déclassement dans la partie terminale du cycle du combustible, et l'encouragement à accroître les efforts de l'Agence à cet égard.

122. M. Alexandris se réjouit du Plan d'action révisé pour la sûreté et la sécurité des sources de rayonnements. La Commission grecque de l'énergie atomique accueillera des cours postuniversitaires sur la radioprotection des sources qui commenceront l'année suivante.

123. La Grèce apprécie les efforts faits par l'Agence pour établir un régime global de sûreté accepté sur le plan international pour les réacteurs de recherche. Une mission INSAR a été effectuée en Grèce pour examiner les aspects de sûreté d'exploitation.

124. La Grèce est particulièrement intéressée par les études de l'Agence sur les conséquences de l'utilisation de l'uranium appauvri car elle est proche de certains endroits où cette matière a été découverte. La Commission grecque de l'énergie atomique a déjà recueilli et évalué des échantillons de l'environnement provenant de régions voisines et continue à participer aux activités du Programme des Nations Unies sur l'environnement en Bosnie-Herzégovine.

125. M. Alexandris salue la décision de Cuba de signer le TNP. La Grèce reste attachée au régime mondial de non-prolifération.

126. La Grèce se réjouit de l'achèvement du cadre conceptuel des garanties intégrées, mais reste préoccupée par la lenteur du rythme de conclusion des protocoles additionnels. L'évaluation des informations relatives au programme nucléaire d'un État est en train de devenir une partie intégrante du processus d'établissement de conclusions en matière de garanties. M. Alexandris note avec satisfaction les progrès accomplis dans le développement du système de télésurveillance de l'Agence. Le rôle de vérification de l'Agence devrait être renforcé. Les changements de l'environnement géopolitique qui ont suivi la fin de la guerre froide, et les activités terroristes récentes montrent la nécessité de renforcer le rôle des institutions multilatérales. Le système de vérification de l'Agence est le seul dont dispose la communauté internationale pour surveiller et vérifier le respect des engagements de non-prolifération. L'application universelle des garanties reste un des éléments fondamentaux de la sécurité nucléaire internationale.

127. La Grèce est déçue du manque de progrès en ce qui concerne l'élaboration d'un amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Elle contribue volontairement à la base de données sur le trafic illicite de l'Agence et participe au projet régional de coopération technique en cours en Europe sur la formation des fonctionnaires des douanes, des gardes frontière et du personnel de la police.

128. La Grèce apprécie la contribution de la coopération technique de l'Agence au renforcement des capacités scientifiques, technologiques et réglementaires des pays participants à travers le transfert de technologie et la mise en place de capacités. Une participation active des États eux-mêmes est essentielle pour ces efforts, et l'établissement de partenariats stratégiques avec les États Membres et d'autres institutions spécialisées ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales. La Grèce versera intégralement sa contribution au FCT pour 2002 et 2003, soit environ 750 000 dollars. Elle offre en outre des possibilités de formation dans ses laboratoires à des boursiers de l'Agence.

129. Mme ŽIAKOVÁ (Slovaquie) dit que, à la suite des événements du 11 septembre 2001, le gouvernement slovaque a adopté un train de mesures organisationnelles et techniques pour combattre le terrorisme, y compris le renforcement de la protection physique des installations nucléaires. La Slovaquie se réjouit de la réponse rapide et exhaustive de l'Agence à la menace du terrorisme nucléaire.

130. La Slovaquie appuie les efforts du groupe d'experts techniques et juridiques qui s'est réuni peu auparavant pour réviser la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et espère que les négociations déboucheront sur un résultat qui emportera une large adhésion de la communauté internationale.

131. Des progrès encourageants ont été accomplis par l'Agence dans le cadre du renforcement de l'efficacité et de l'efficience du système de garanties. Pour atteindre l'objectif final, à savoir la mise en place de garanties efficaces et efficaces, il est extrêmement important que les garanties soient appliquées de manière non discriminatoire et universelle, et que la vérification des informations ne soit ni mécanique ni systématique. La Slovaquie a signé un nouvel accord de garanties avec l'Agence, et un protocole additionnel qu'elle s'apprête à mettre en vigueur. Mme Žiaková engage instamment les États qui ne l'ont

pas encore fait à conclure des accords de garanties et de protocoles additionnels le plus rapidement possible.

132. La Slovaquie reste profondément préoccupée par la question de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant l'Iraq. L'application intégrale de ces résolutions, sans autre délai et sans condition, y compris la reprise des inspections de l'Agence, est importante pour la paix et la sécurité dans la région.

133. S'agissant de la mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et l'Iraq, la Slovaquie reconnaît la nécessité de poursuivre les activités de surveillance du gel, mais la question de la déclaration initiale de la RPDC n'est pas résolue. Mme Žiaková engage la RPDC à s'acquitter sans délai de ses responsabilités en vertu de son accord de garanties.

134. L'achèvement du cadre conceptuel des garanties intégrées est une étape importante. La Slovaquie reste prête à appuyer l'Agence dans ces activités en collaborant étroitement avec le SAGSI et en coopération avec les autres États Membres. En ce qui concerne la mise en œuvre de son accord de garanties, tout le combustible des centrales nucléaires est entreposé exclusivement sur les sites des centrales, et toutes les installations nucléaires du pays, ainsi que toutes les matières nucléaires, sont soumises aux garanties généralisées. L'autorité nationale de réglementation nucléaire effectue des inspections régulières dans les installations conformément aux dispositions de la loi sur l'énergie atomique.

135. S'agissant de la sûreté de l'utilisation de l'énergie nucléaire, au cours des années précédentes, des responsables de la réglementation et des exploitants ont eu l'occasion d'échanger des expériences et des informations techniques dans un certain nombre d'instances. L'Agence joue un rôle indispensable en appuyant ces activités et en mettant ses services à la disposition des États Membres. La Slovaquie se félicite de la coopération de l'Agence avec d'autres organismes des Nations Unies, les institutions de l'Union européenne et d'autres organisations internationales comme l'Agence de l'énergie nucléaire de l'OCDE et l'Association mondiale des exploitants nucléaires. Il appartient à la communauté nucléaire de promouvoir la sûreté nucléaire mondiale et la Slovaquie appuie donc fermement les initiatives de l'Agence en faveur d'un régime mondial de sûreté nucléaire à travers le travail en réseau, l'intégration des activités d'évaluation de la sûreté, et la promotion de l'adhésion aux conventions internationales sur la sûreté. La sûreté est un préalable essentiel à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le pays, et celle-ci restera une importante source d'énergie à moyen terme conformément au plan de développement énergétique national. Le principal défi pour les années suivantes sera la mise en œuvre du programme d'amélioration et de modernisation de la sûreté des centrales nucléaires, qui devrait être achevé à l'horizon 2008. La deuxième réunion d'examen des parties contractantes de la Convention sur la sûreté nucléaire a salué les résultats positifs enregistrés par la Slovaquie dans l'amélioration de la sûreté de ses centrales nucléaires. La Slovaquie aura d'autres résultats positifs à présenter à la troisième réunion d'examen.

136. La sûreté des installations nucléaires a aussi été au centre de réunions bilatérales très utiles entre les États voisins. Le centre de sûreté nucléaire a été établi à Bratislava en avril 2002 pour renforcer la coopération dans la région. Il est soutenu par les gouvernements

suisse et slovaque avec comme but la mise en place d'un réseau d'experts en sûreté nucléaire pour appuyer les autorités de réglementation nucléaire de la région.

137. L'autorité slovaque de réglementation nucléaire a invité l'Équipe internationale d'examen de la réglementation de l'Agence à effectuer un examen de suivi en novembre 2002 pour confirmer qu'elle a résolu avec succès tous les problèmes soulevés par cette équipe, et attend avec intérêt les enseignements précieux concernant d'éventuelles améliorations supplémentaires, que l'on pourrait tirer d'un examen international par des pairs. Elle est outre un partisan convaincu et actif des missions d'examen de la sûreté d'exploitation en Slovaquie et dans d'autres États Membres. La Slovaquie encourage tous les États Membres à utiliser cet important service pour renforcer davantage la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires en vue d'une utilisation sûre de l'énergie nucléaire.

138. Les autorités slovaques compétentes considèrent les services d'experts de l'Agence comme un élément essentiel important de la coopération internationale à l'appui du processus national de prise de décisions en matière de réglementation. A l'instar d'autres pays de la région, la Slovaquie estime que la planification régionale à long terme constitue le meilleur moyen de tenir compte des besoins de chaque pays de manière efficace et efficiente, et serait préoccupée par l'élimination éventuelle des services d'examen par des pairs de la coopération technique régionale.

139. S'agissant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la Slovaquie continue de coopérer avec plus de 20 États Membres et plusieurs organisations internationales, au premier rang desquelles se trouve l'Agence. Un projet national sur les installations radiochimiques de production de radionucléides à des fins médicales revêt une importance primordiale pour la Slovaquie qui a alloué une contribution nationale de 1,45 millions de dollars pour les travaux. Dans l'avenir, il faudrait mettre l'accent sur le transfert des techniques nucléaires. Le Sommet mondial pour le développement durable tenu peu auparavant a souligné la nécessité de renforcer les efforts de développement durable. L'Agence pourrait apporter une précieuse contribution en la matière. Par exemple, l'application des techniques nucléaires dans des domaines comme la santé humaine et l'agriculture a des avantages environnementaux et économiques évidents.

140. Le gouvernement slovaque coopère aussi avec l'Agence à l'organisation d'ateliers pour des experts du monde entier. Compte tenu des réactions positives des participants, la Slovaquie est prête à accueillir d'autres activités de l'Agence et continuera à accepter des boursiers et des bénéficiaires de voyages d'étude parrainés par l'Agence pour partager sa vaste expérience dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Elle envisage aussi de contribuer au FCT.

141. M. ALI (Bangladesh) dit que la fourniture d'eau potable, l'un des domaines dans lesquels son pays bénéficie déjà des avantages de la technologie nucléaire, requiert tout particulièrement une attention accrue de l'Agence. Depuis quelques années, l'eau provenant des aquifères souterrains couvre 90 % des besoins en eau potable de la population, mais les scientifiques du Bangladesh ont découvert peu auparavant que cette eau était contaminée par des concentrations anormalement élevées d'arsenic. Plus de 30 millions de personnes sont touchées, et il devient clair que les effets à long terme pourraient être beaucoup plus sérieux

que prévu. L'appui technologique est nécessaire non seulement pour atténuer le problème mais aussi pour aider à comprendre sa complexe dynamique. L'analyse par activation neutronique et d'autres techniques d'analyse pourraient s'avérer utiles pour déterminer les concentrations d'arsenic dans l'eau, les aliments et les organes humains, et on pourrait effectuer des études d'hydrologie isotopique pour cartographier les réservoirs d'eaux souterraines à travers le pays. M. Ali engage instamment l'Agence à fournir une aide urgente pour résoudre ce problème.

142. Le Bangladesh est partie à trois grandes conventions sur la sûreté nucléaire et est déterminé à renforcer ses règlements concernant la sûreté radiologique et la sûreté du transport et des déchets. L'Agence devrait consacrer des ressources accrues aux questions de sûreté, entre autres dans les domaines du cycle du combustible nucléaire et de la gestion des déchets. Des lois et des réglementations sont déjà en place au Bangladesh sur la sûreté nucléaire et radiologique. Les autorités ont effectué une enquête sur les sources de rayonnements ionisants et ont engagé le processus d'octroi de licences pour en réglementer l'exploitation. Le gouvernement du Bangladesh est conscient de ses obligations en ce qui concerne la réalisation des étapes relatives à la surveillance du personnel et des lieux de travail ainsi que de la nécessité de séparer les aspects réglementaires des aspects promotionnels dans l'utilisation des technologies nucléaires. Une installation centrale de traitement et d'entreposage des déchets radioactifs est aussi en train d'être mise en place pour l'entreposage intermédiaire des déchets radioactifs produits dans le pays. M. Ali remercie l'Agence pour l'assistance qu'elle est en train de fournir.

143. Moins d'un cinquième de la population du Bangladesh a accès à l'électricité et la production d'électricité par habitant est seulement d'environ 90 kWh par an. L'énergie est essentielle pour le développement durable. Aucun progrès n'est possible sans la fourniture continue d'électricité, notamment dans la mesure où la demande énergétique croît de façon exponentielle avec le progrès économique. Bien que de nombreux pays soient en train de se désengager de l'énergie nucléaire, l'inadéquation de ses ressources locales en énergie primaire a conduit le Bangladesh à envisager de construire une centrale nucléaire pour répondre à ses besoins énergétiques croissants. Il a accordé une importance toute particulière aux questions de sûreté à toutes les phases du projet, et espère poursuivre la collaboration avec l'Agence.

144. Le programme de coopération technique de l'Agence au Bangladesh est axé sur les besoins du pays. Des projets sont aussi en cours d'exécution dans le cadre du programme de contrats de recherche de l'Agence et M. Ali accueille avec satisfaction le projet de recherche thématique coordonné destiné à promouvoir la recherche sur la technologie nucléaire dans les pays en développement. Le Bangladesh participe activement à divers projets RCA qui fournissent des opportunités pour le partage de l'expérience à l'échelle d'une région. Il faudrait étendre ces activités car elles aident les pays à affronter les problèmes de développement. Les États Membres assument des responsabilités de plus en plus importantes en ce qui concerne la formulation, la gestion et la mise en œuvre des programmes et des projets RCA. L'établissement d'un bureau régional RCA en République de Corée est une initiative positive.

145. La technologie nucléaire a de grandes potentialités d'amélioration des conditions socio-économiques dans les pays en développement. Toutefois, le seul jeu du marché ne saurait suffire et la coopération et l'engagement de la communauté internationale sont essentiels pour le transfert de cette technologie à ces pays. L'Agence devrait assumer un rôle plus proactif à cet égard.

146. Le Bangladesh est partie au TNP et au TICE ; son gouvernement, qui a signé peu auparavant un protocole additionnel à son accord de garanties, souhaite réaffirmer son attachement ferme et total au régime international de non-prolifération nucléaire et à l'établissement d'un régime mondial de sûreté nucléaire durable. Le Bangladesh reste confiant en l'avenir de l'énergie nucléaire et attend avec intérêt la poursuite de la collaboration avec l'Agence, en particulier en ce qui concerne ses activités promotionnelles.

147. M. MURPHY (Irlande) dit que son pays a de longue date considéré l'Agence comme un atout clé dans les efforts visant à atteindre les buts et les objectifs du TNP. Toutefois, l'Irlande est aussi opposée à toute expansion internationale de l'industrie nucléaire, y compris la liaison de l'énergie nucléaire au développement durable. Le gouvernement irlandais n'est pas persuadé que l'énergie nucléaire fournisse une solution aux préoccupations relatives au réchauffement de la planète, aux changements climatiques et à la nécessité d'un développement durable. Il pense plutôt que les risques concernant la santé publique, la sûreté et l'environnement l'emportent largement sur les avantages perçus de l'énergie nucléaire. Les préoccupations de l'Irlande ont été ravivées juste peu auparavant, lors du passage d'une expédition de combustible MOX en mer d'Irlande.

148. Les horribles événements du 11 septembre 2001 ont accru le risque d'une catastrophe de grande ampleur dans une centrale nucléaire. La proximité de l'Irlande elle-même d'installations nucléaires du Royaume-Uni lui fait craindre les conséquences d'une attaque terroriste sur ces installations pour la santé, la sûreté, l'environnement et l'économie. Tous les pays qui ont rejeté l'énergie nucléaire croient fermement qu'ils ne doivent pas être exposés à ses risques et à ses dangers. Dans le contexte actuel, ce serait pure folie pour un pays de penser à étendre ses activités dans le domaine de l'énergie nucléaire. M. Murphy loue l'Agence pour la rapidité avec laquelle elle a établi un programme sur les mesures de lutte contre la menace du terrorisme nucléaire. L'Irlande fera une contribution financière au fonds de l'Agence pour la lutte contre le terrorisme.

149. S'agissant du transport des matières radioactives, M. Murphy souligne que les préoccupations qu'il a mentionnées auparavant sont partagées par un certain nombre d'autres pays ayant des côtes proches des voies maritimes utilisées pour ces expéditions.

150. Les risques graves et la possibilité de sérieux dégâts en cas d'accidents liés aux activités nucléaires, y compris les expéditions de matières radioactives, font de la responsabilité nucléaire une question importante. L'efficacité et l'adéquation des dédommagements prévus dans le cadre des instruments internationaux existants en matière de responsabilité nucléaire constituent un sujet de préoccupation pour le gouvernement irlandais. Il faut un régime international efficace pour garantir des niveaux améliorés et appropriés de dédommagement, ainsi qu'un mécanisme rapide et impartial pour le règlement des demandes

en réparation. L'Irlande attache par conséquent une importance particulière à la conférence internationale sur le transport qui aura lieu à brève échéance.

151. Le stockage définitif des déchets nucléaires est un autre sujet de préoccupation. Une solution qui serait acceptable tant du point de vue scientifique que pour le public ne semble pas plus proche aujourd'hui qu'à l'aube de l'ère nucléaire. Les activités de retraitement ainsi que les rejets et les déchets radioactifs constituent des sujets de préoccupation pour un certain nombre d'autres pays. Les nombreux dangers et risques que présentent le retraitement pour la sûreté et la santé du public et pour l'environnement l'emportent largement sur les avantages économiques perçus.

152. L'énergie nucléaire n'est simplement pas durable, ni économiquement, ni sur n'importe quel autre plan, en particulier lorsqu'on ajoute le coût élevé de la recherche et le lourd investissement initial, y compris pour le déclassement, et le coût supplémentaire de la sécurité, aux facteurs de risque susmentionnés. En conséquence, le gouvernement irlandais a entrepris une action en justice dans le cadre de la Convention OSPAR et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en ce qui concerne l'usine de production de combustible MOX de Sellafield.

153. D'une manière plus générale, il faudrait fermer et déclasser les réacteurs nucléaires existants qui ne peuvent être modernisés rapidement aux normes de sûreté les plus élevées. L'Irlande est opposée à toute proposition visant à promouvoir l'augmentation de la puissance de fission nucléaire ou à prolonger la vie de réacteurs existants qui ont déjà été exploités au-delà de leur durée de vie prévue à la conception. Elle appuie fermement les mesures prises par l'Agence, l'Union européenne et l'Agence de l'énergie nucléaire pour améliorer les normes de sûreté et promouvoir un régime réglementaire efficace dans les pays d'Europe centrale et orientale et les États de l'ex-Union soviétique.

154. Au cours des années précédentes, l'Irlande a versé intégralement sa part du FCT et espère continuer. Toutefois, elle n'aimerait pas que ce fonds soit utilisé pour promouvoir l'expansion de l'énergie nucléaire. A un moment où certains pays développés éliminent progressivement leurs installations nucléaires, ce serait une erreur d'encourager des pays en développement à intégrer l'énergie nucléaire dans leurs sources d'approvisionnement énergétique. L'Irlande appuie les initiatives de l'Agence dans le cadre du TNP dans des domaines comme la protection radiologique et la sûreté nucléaire dans les pays en développement, et le personnel de son autorité nationale de réglementation chargée de la radioprotection continuera à participer directement à la mise en œuvre de ces initiatives.

155. Enfin, l'Irlande apprécie énormément le travail de l'Agence, en particulier en ce qui concerne l'instauration d'une culture mondiale de sûreté nucléaire et le renforcement des normes internationales. Elle continuera à appuyer pleinement les activités dans ces domaines.

156. M. SHKOLNIK (Kazakhstan) dit que le concept de développement de l'industrie de l'uranium et de l'électronucléaire que le gouvernement kazakh a approuvé peu auparavant reflète son intention de développer davantage le traitement du minerai d'uranium en vue de fabriquer des produits de l'uranium de qualité, y compris du combustible nucléaire. Le Kazakhstan a adhéré peu auparavant au GFN. Depuis qu'il a mis au point un système de

contrôle des exportations nucléaires pour la première fois, il est guidé par les recommandations de ce groupe qui ont été incorporées dans sa législation et sa réglementation nationales.

157. Dans le cadre de la réglementation des activités nucléaires, une attention particulière a toujours été accordée au Kazakhstan au contrôle des matières radioactives, y compris l'utilisation et le mouvement des sources de rayonnements ionisants. Avec l'assistance de l'Agence, des mesures sont en train d'être mises en œuvre pour renforcer le système existant, combattre le trafic illicite des matières nucléaires et des autres matières radioactives, et améliorer l'efficacité. Néanmoins, le contrôle efficace des sources de rayonnements reste un sérieux problème dans le pays et M. Shkolnik se félicite de l'initiative de l'Agence, de la Russie et des États-Unis d'Amérique visant à restaurer le contrôle sur les sources dans toute l'ex-Union soviétique. Le contrôle insuffisant des matières radioactives peut conduire à des incidents radiologiques avec des conséquences sur l'environnement et la santé du public. L'Agence devrait envisager la mise en place d'un système pour contrôler les transferts de sources de rayonnements entre États, système qui serait similaire à celui créé sur les transferts des matières nucléaires. Le Kazakhstan accueille avec satisfaction le Code de conduite révisé sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.

158. En juin 2002, le parlement kazakh a ratifié une extension de sept ans de l'accord avec les États-Unis d'Amérique sur la destruction des silos de lancement des missiles balistiques intercontinentaux, contribuant à promouvoir les efforts de destruction de l'infrastructure associée aux armes de destruction massive et à accroître le contrôle des activités nucléaires. Des travaux sont en cours pour éliminer les conséquences des essais nucléaires et détruire l'infrastructure connexe, et des spécialistes du Kazakhstan, de la Russie et des États-Unis coopèrent étroitement dans le cadre de ces activités. On espère que le Kazakhstan sera à brève échéance en mesure de signer un protocole additionnel étant donné que les procédures requises sont presque achevées.

159. La recherche se poursuit dans le pays sur la sûreté nucléaire et radiologique, et le travail sur l'optimisation du cycle du combustible nucléaire. Le Kazakhstan aimerait aussi participer aux activités liées aux technologies des réacteurs innovants. Il travaille aussi sur la fusion nucléaire contrôlée, et la documentation relative à la conception d'un tokamak kazakh pour la science des matériaux a été élaborée.

160. En conclusion, M. Shkolnik réaffirme l'appui de son pays pour les activités de l'Agence liées au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour le bien de l'humanité, au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et à l'amélioration de la sûreté.

161. M. ABDENUR (Brésil) dit que le Brésil, en tant qu'État Membre fondateur de l'Agence, a toujours tout mis en œuvre pour appuyer la mission statutaire de l'Agence consistant à hâter et à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde. Fidèle à son attachement à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – un principe fondamental de sa politique étrangère inscrit dans sa constitution –, le Brésil est convaincu des avantages potentiels que l'on peut tirer de l'utilisation responsable de la technologie nucléaire. Avec l'ensemble unique de compétences dont elle dispose, l'Agence

est bien placée pour fournir aux États Membres des apports et des outils précieux pour la mise en œuvre de leurs politiques de développement national et la réalisation de leurs objectifs dans ce domaine. M. Abdenur réaffirme l'appui de son pays pour les activités de l'Agence, et pour sa remarquable contribution au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, ainsi qu'à l'utilisation de l'énergie nucléaire pour promouvoir un développement durable.

162. Le rôle joué par l'Agence en contribuant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique, et en même temps à en prévenir le détournement pour la production d'armes nucléaires, a même gagné en importance au vu des perspectives de la mise en œuvre intégrale des engagements en matière de désarmement nucléaire prévus à l'article VI du TNP. Le processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005 a été lancé peu auparavant, et on espère que cet événement débouchera sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales grâce à des mesures supplémentaires de désarmement et de non-prolifération. Toutefois, il y a des signes inquiétants qui indiquent que les objectifs prévus à l'article VI ne seront pas atteints, et qu'il ne faut pas s'attendre à des progrès dans d'autres domaines essentiels des efforts multilatéraux de désarmement nucléaire comme la conférence sur le désarmement et l'entrée en vigueur du TICE.

163. S'étant engagés sans équivoque à la Conférence d'examen du TNP de 2000 à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, certains États dotés d'armes nucléaires n'ont fait aucun effort réel pour honorer leur engagement et indiquent même qu'ils pourraient envisager de mettre au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires et de réviser les doctrines nucléaires existantes. Bien que les réductions prévues du nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées par les deux principales puissances nucléaires soit une mesure positive, la réduction des arsenaux nucléaires ne peut par elle-même pousser la communauté internationale dans son ensemble à adopter des mesures supplémentaires de non-prolifération. Les pays comme le Brésil, qui sont pleinement attachés à l'utilisation exclusive de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ne peuvent que noter avec préoccupation que de nouveaux rôles sont en train d'être envisagés pour les armes nucléaires.

164. Une coopération mondiale qui déboucherait sur des mesures efficaces de désarmement basées sur des obligations vérifiables et non discriminatoires est un préalable essentiel pour un système international stable et sécurisé. M. Abdenur engage donc toutes les nations à redoubler d'efforts pour renverser les tendances négatives existantes en luttant pour préserver les accords et les engagements de désarmement et de non-prolifération conclus par consensus au plan international, et les autres instruments fondamentaux tels que le TICE qui doit être mis en vigueur le plus rapidement possible. Dans ce contexte, il salue les décisions de Cuba d'adhérer au TNP et de ratifier le traité de Tlatelolco ; elles contribuent à l'universalisation du TNP et ont comme conséquence importante d'amener le seul pays restant d'Amérique latine et des Caraïbes à adhérer au traité de Tlatelolco, qui a établi la première zone exempte d'armes nucléaires au monde. La Coalition pour un nouvel ordre du jour, à laquelle appartient le Brésil, a publié peu auparavant à New York une importante déclaration sur ses vues en ce qui concerne les questions de désarmement et de non-prolifération.

165. Le Brésil est attaché aux efforts internationaux de lutte contre toutes les formes de terrorisme, y compris les possibles actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires. Il

partage en outre pleinement les préoccupations concernant le risque que des armes nucléaires tombent aux mains de terroristes, ce qui renforce encore la nécessité d'œuvrer pour le désarmement nucléaire. Toutefois, il ne faudrait pas que les discussions relatives aux mesures de lutte contre ces éventualités servent de prétexte, même implicite, à certains États pour conserver indéfiniment ces armes.

166. Le système des garanties de l'Agence est un élément majeur du régime de non-prolifération nucléaire basé sur le TNP, dont le Brésil appuie fermement l'universalité. En fournissant des assurances concernant le non-détournement de matières nucléaires pour des utilisations non pacifiques, le système de garanties contribue largement à la sécurité internationale. Le Brésil se réjouit des progrès accomplis dans l'intégration des mesures traditionnelles et des nouvelles mesures de contrôle, ainsi que des efforts faits pour une mise en œuvre plus efficace et plus efficiente des garanties. Il est convaincu de l'utilité de la collaboration entre l'ABACC et l'Agence comme moyen d'éviter des doubles emplois inutiles, et attend avec intérêt la poursuite de la coopération fructueuse entre les deux organisations.

167. M. Abdenur loue l'Agence pour son excellent travail concernant la mise en œuvre de son programme de coopération technique et se réjouit en particulier des initiatives en cours pour résoudre la question de la production et du transfert de connaissances ainsi que le problème de la préservation des connaissances nucléaires. Les projets devraient continuer à répondre aux priorités déterminées au plan national, conformément à la vision de chaque pays concernant ses propres besoins en termes de coopération pour le développement. Il faudrait donner la priorité aux projets ayant trait aux principaux domaines de compétence de l'Agence. M. Abdenur note avec satisfaction la décision du Conseil sur la très importante question du financement de la coopération technique au cours des années suivantes et exprime l'espoir qu'un équilibre approprié sera maintenu entre les activités statutaires de l'Agence.

168. Le programme ARCAL a contribué efficacement à déterminer, réunir et hiérarchiser les intérêts régionaux, et à promouvoir l'interaction et la coopération futures entre les pays de la région. Dans le contexte des efforts de mobilisation des technologies nucléaires pour le développement durable, les éléments de la mise en œuvre de la coopération technique les plus susceptibles de promouvoir des résultats efficaces sont la CTPD et l'utilisation accrue des centres de ressources régionaux dans les pays en développement.

169. L'avenir de l'énergie nucléaire dans les plans de développement national dépend de la mesure dans laquelle les doutes et les craintes du public concernant la sûreté de la gestion, de l'entreposage, du transport et du stockage définitif des matières nucléaires, des déchets nucléaires et des sources de rayonnements pourraient être apaisés. La sûreté revêt une importance capitale, et le Brésil apprécie énormément l'assistance que l'Agence fournit aux États Membres dans la promotion d'une culture de sûreté. La conférence internationale sur la culture de sûreté dans les installations nucléaires, qui doit avoir lieu à Rio de Janeiro à la fin de l'année, donnera une impulsion supplémentaire à ces efforts.

170. Au vu des risques potentiels pour les populations côtières et l'environnement marin, il est grand temps de renforcer le cadre international de réglementation régissant le transport des matières radioactives et des déchets nucléaires. En examinant cette question, la

Conférence générale devrait chercher à s'appuyer sur les concepts et principes directeurs convenus pour répondre aux préoccupations légitimes des pays situés le long des voies utilisées pour ces opérations de transport. Le Brésil apprécie les efforts faits par les principaux pays transporteurs pour promouvoir la transparence sur cette question, en particulier la mission TranSAS effectuée peu auparavant au Royaume-Uni. Il a lui-même reçu une mission TranSAS l'année en cours, et cela devrait contribuer à améliorer des aspects spécifiques du système national d'autorisation et de contrôle des opérations de transport des matières radioactives. M. Abdenur espère que cette question sera examinée en détail à la Conférence internationale sur la sûreté du transport des matières radioactives qui aura lieu en 2003.

171. Le mise en exploitation de la centrale nucléaire ANGRA II en 2000 a porté la capacité nucléaire installée du pays à 2 000 MW, soit la moitié de l'électricité produite dans l'État de Rio de Janeiro. Au vu des besoins énergétiques croissants du Brésil, des études de faisabilité sont en cours pour la centrale nucléaire ANGRA III ; celles-ci couvrent aussi l'impact environnemental et les aspects financiers. Une nouvelle installation commerciale d'enrichissement d'uranium devrait être inaugurée au plus tard fin 2002.

172. Le Brésil a en outre continué à investir dans la production de radiopharmaceutiques, en cherchant en permanence à introduire des améliorations dans ce secteur, ainsi que dans l'application des techniques nucléaires dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et de l'environnement.

173. M. BORG (Malte) engage l'Agence à continuer et, si possible, à intensifier ses activités déjà considérables de promotion du développement durable, en particulier en développant les technologies nucléaires qui augmentent la productivité agricole et améliorent la gestion des ressources en eau.

174. Malte a noté avec intérêt les progrès faits par le Laboratoire de l'environnement marin de Monaco en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles techniques de détection et d'études des contaminants marins nucléaires et non nucléaires tant en laboratoire qu'en milieu réel. Il faudrait étudier à fond la possibilité d'appliquer ces techniques sur la Méditerranée, ce qui nécessiterait une coopération entre les divisions de l'Agence chargées des régions Europe, Afrique et peut-être Asie. La coopération avec le PNUE pourrait aussi être bénéfique, et Malte est disposée à y collaborer dans la mesure de ses moyens, et à participer à tout effort d'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'urgence nucléaire en Méditerranée.

175. Petit État insulaire aux ressources naturelles limitées, Malte doit toujours beaucoup investir dans les ressources humaines pour offrir des conditions de vie décentes aux générations actuelle et futures de Maltais.

176. Le transfert de technologie pour la mise en place de capacités joue un rôle crucial dans le développement durable des pays en développement et des petits États. Avec l'assistance de l'Agence, Malte a pu accéder à des informations scientifiques et technologiques sur la planification du traitement et l'assurance de la qualité pour la radiothérapie, la gestion des ressources en eaux souterraines, et les contaminants alimentaires d'origine animale.

177. Malte est en train de formuler un plan national d'intervention en cas d'urgence radiologique qui requiert la mise en place d'importantes capacités institutionnelles et une solide coordination entre les diverses entités publiques concernées. Un comité consultatif dirigé par le département de la protection civile a déjà été établi avec comme mission de formuler un tel plan, lequel devrait faire partie d'un plan directeur pour les îles maltaises en vue des urgences nucléaires, chimiques, biologiques et autres. Compte tenu de l'expérience limitée disponible sur place dans ce domaine, l'assistance technique de l'Agence et la mise en place de capacités institutionnelles sont jugées cruciales pour le projet.

178. Au cours de la biennie suivante, Malte lancera, avec l'assistance de l'Agence, un projet en vue de l'établissement d'un système exhaustif pour le contrôle et l'assurance de la qualité et pour la dosimétrie des patients en radiologie, y compris l'imagerie radionucléaire dans l'hôpital général du pays. Un autre projet permettra de promouvoir le développement des capacités nationales pour la surveillance radiologique des personnes et des lieux de travail au laboratoire national de Malte, lequel est en cours de modernisation et de déménagement. Malte participera en outre à certains projets régionaux destinés à promouvoir les possibilités de formation pour les autorités gouvernementales et d'autres responsables.

179. Malte se trouve dans les phases finales de l'adoption d'une législation pour réglementer l'utilisation, la gestion, l'entreposage et le stockage définitif des substances radioactives. Cette législation établira un Office de radioprotection et, une fois adoptée, permettra au gouvernement d'accéder aux conventions pertinentes de l'Agence, y compris la Convention sur la protection physique des matières nucléaires.

180. Il ne peut y avoir développement durable sans paix. L'Agence doit être toujours prête à contribuer en priorité à la résolution pacifique de la question iraquienne à travers la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

181. Bien qu'elle ne possède pas les compétences nécessaires pour participer à l'examen détaillé de toutes les activités pertinentes de l'Agence ayant trait à la protection contre le terrorisme nucléaire, Malte apprécie cette initiative et loue le Directeur général pour l'établissement du groupe consultatif sur la sécurité nucléaire. Elle est convaincue que les propositions spécifiques incorporées dans le plan d'action contribueront largement à renforcer les mesures prises par les États Membres.

182. M. ERPUL (Turquie), exerçant son droit de réponse, dit qu'il se doit de répondre à certaines allégations à motivation politique, dénuées de tout fondement, faites par le représentant arménien sur la Turquie. Non seulement ces allégations de la délégation arménienne faisant état d'un blocus de l'Iraq ne sont pas fondées, mais aussi elles constituent un autre exemple de l'attitude agressive de l'Arménie vis-à-vis de certains de ses voisins. La Turquie a encouragé l'Arménie à participer aux arrangements et aux activités économiques régionaux et l'a invitée à adhérer à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. Qui plus est, les compagnies aériennes arméniennes 'Armenian Airways' et 'Armavia' desservent toutes deux plusieurs fois par semaine des aéroports turcs et utilisent les corridors aériens turcs pour leurs vols internationaux, autant de preuves que ces allégations de blocus sont fausses.

183. La Turquie espère sincèrement que la Conférence générale restera un lieu pour l'échange d'idées et la discussion de sujets liés au mandat de l'Agence.

La séance est levée à 19 h 15.